



Campagne nationale

Mille et un territoires

se mobilisent

avec les parents

pour la réussite de tous les enfants

Indignés par l'inégalité scolaire et éducative liée à l'origine des parents, **nous avons uni nos forces avec les parents, pour que tous les enfants puissent réussir.**

Dans quinze sites et pendant plusieurs années, nous avons rassemblé et favorisé le dialogue entre différents acteurs éducatifs, dont des parents éloignés de l'école.

Les résultats montrent **une plus grande égalité dans les rapports sociaux** : la mobilisation collective participe à la réussite des enfants et des jeunes. Les partenaires témoignent tous d'une **confiance retrouvée en eux-mêmes et en l'autre**. L'image que chacun se faisait de l'autre a évolué, permettant une véritable alliance des adultes autour des enfants et avec les enfants.

Convaincus que cette mobilisation citoyenne peut s'essaimer en réseau partout en France, **nous invitons tous les volontaires à créer, dans leur quartier ou leur école, un groupe « Mille et un territoires ».**

Vous aussi vous pouvez soutenir ou initier une action collective qui rapproche l'école des parents, en vous appuyant sur les partenaires socio-éducatifs du quartier.

Avec le soutien des associations¹ et des autres groupes qui mutualisent leurs outils et leurs expériences, **vous rencontrerez des partenaires-complices pour identifier :**

1. **les personnes et lieux ressources** de votre territoire ainsi que les meilleures manières de les solliciter
2. **les parents et enfants** éloignés de l'école et des réseaux de solidarité, que vous chercherez à associer dès le début du projet
3. **les moyens et les actions adaptées à votre territoire pour initier un rapprochement** avec les autres membres de la communauté éducative, dans la durée : parents, enseignants, animateurs, acteurs éducatifs, culturels ou sociaux, mais aussi enfants et adolescents eux-mêmes.

Vous serez invités à rencontrer d'autres référents « Mille et un territoires » et des représentants des réseaux du collectif pour mutualiser votre expérience, bénéficier et enrichir les ressources du collectif.

Si vous êtes déjà engagés dans une mobilisation qui poursuit le même type d'objectifs, rejoignez nos réseaux de proximité pour partager votre expérience lors de regroupements départementaux.

Nous rejoindre, c'est donner une visibilité politique à un engagement collectif, faire avancer la recherche, faire reconnaître au public et aux médias que la réussite est possible pour tous les enfants. C'est aussi participer à faire émerger, dans la conscience collective, un ensemble de bonnes pratiques d'éducation partagée.

¹ **ACEPP** (initiatives parentales), **AFEV** (étudiants contre les inégalités), **ANDEV** (Direction de l'éducation des villes), **APEL**, **FCPE** (parents d'élèves), **ATD Quart Monde** (égale dignité de tous), **CEMEA**, **FEDERATION DES PEP**, **FRANCAS**, **GFEN**, **ICEM**, **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** (éducation nouvelle et populaire), **CNLAPS** (prévention spécialisée), **DEI France** (défense des enfants international), **Collectif POUVOIR D'AGIR** (lutte contre l'exclusion sociale et politique), **Réseau PRISME** (coéducation), **RFVE** (Villes éducatrices), **Fédération des CENTRES SOCIAUX** (foyers d'initiatives), **IRDSU** (Professionnels du développement social urbain) et la participation de **l'ANLCI** (lutte contre l'illettrisme), **le soutien du CGET** (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) et de la **CNAF** (Caisse Nationale des Affaires Familiales).

Quelles ressources avons-nous à partager ?

- Un site Internet avec les fiches de capitalisation du chantier « En associant leurs parents... », une charte et des documents présentant la campagne de mobilisation
- Des militants et professionnels actifs sur le territoire, membres des réseaux du collectif impliqués dans des expériences en cours dans plusieurs sites volontaires pour partager leurs expériences.
- Des outils de formation et d'échanges d'expériences entre les groupes locaux et les professionnels
- Des méthodes coopératives facilitant l'expression de tous et privilégiant les intérêts communs
- Des ressources pédagogiques sur la place des enfants et des jeunes, le développement du pouvoir d'agir, la conduite de réunions participatives...
- De nombreuses études et rapports, textes législatifs et circulaires qui invitent à l'action.

La méthode est de mobiliser progressivement l'ensemble de la communauté éducative, constituée de chaque adulte de l'école et du quartier : parents, enseignants, animateurs, éducateurs spécialisés, culturels ou sportifs, bénévoles, ATSEM et agents des collectivités présents là où sont les enfants, au quotidien ou plus rarement, comme le personnel médical ou les travailleurs sociaux...

Principe 1 : Chercher à associer, dès la conception du projet, tous les parents : l'implication en tant qu'acteurs des parents les plus éloignés de l'école est au cœur de la mobilisation des 1001 territoires. L'objectif est que tous les parents se connaissent, se respectent et agissent ensemble.

Principe 2 : Impulser des logiques de coopération : cela crée un climat de bienveillance, où chacun s'exprime à égalité, et cherche à agir ensemble. Sortir des logiques de compétition, dans les rapports sociaux comme à l'école, c'est reconnaître chacun à sa juste valeur et encourager une autre façon d'apprendre et de faire société.

Principe 3 : Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative : La co-éducation, c'est agir en s'alliant aux autres et accepter de faire évoluer son approche et ses représentations des autres partenaires. Il faut se connaître pour se reconnaître et se former ensemble pour agir et grandir ensemble.

Le noyau de partenaires commence par s'accorder sur le territoire à mobiliser : un quartier, une ville, ou intercommunalité, autour d'une école, un collège, un centre social, un centre de loisirs, un établissement dédié à la Petite Enfance, un regroupement pédagogique... Ensuite, ce groupe décide, sur la base des valeurs fondatrices des Mille et un territoires², de la démarche progressive pour constituer un réseau de partenaires, ouvert aux parents les plus éloignés de l'école, ou aux parents des enfants les plus éloignés de la réussite. Une des meilleures méthodes pour instituer un réseau de complicités est de demander aux interlocuteurs repérés d'aider à réaliser un « état des lieux », des ressources du territoire³ et des difficultés vécues par les enfants et les parents.

S'il est important de rencontrer le plus de partenaires possibles, pour qu'ils soient informés et qu'ils se sentent concernés, la mobilisation réelle de quelques uns suffit, à condition qu'ils soient en mesure d'aller vers les parents les moins souvent mobilisés. Avec les parents concernés et les partenaires que vous aurez mobilisés, vous déciderez collectivement des actions à mener. La simple mise en œuvre d'un lieu de rencontre est insuffisante pour atteindre l'objectif : les parents n'y viennent pas spontanément.

Il s'agit donc de s'appuyer sur les ressources du territoire pour transformer les réalités difficiles. Si la mobilisation s'appuie sur les institutions (Collectivités, Éducation Nationale et Fédérations de parents d'élèves...), elle doit rester autonome vis-à-vis d'elles, pour réussir à dépasser les obstacles actuels. Les moyens nécessaires seront clairement identifiés (locaux, moyens logistiques et humains), en complément de l'action des bénévoles. Une convention précisera la part de chacun dans la réalisation collective ainsi que les partenaires chargés de la coordination et de réunir régulièrement le collectif.

La coordination nationale « Mille et un territoires » vous soutient par une écoute attentive et bienveillante. Elle peut intervenir, à votre demande, pour faciliter vos démarches, participer à des rencontres de mobilisation ou accompagner la création d'un groupe local en animant des journées de formation.

De votre côté, vous vous engagez à soutenir le réseau de proximité des autres groupes « Mille et un territoires », et à informer le collectif national, qui vous sollicitera pour témoigner de votre initiative lors d'évènements nationaux ou départementaux.

² **Charte**, références et outils sur <http://www.en-associant-les-parents.org/1001-territoires>

³ **Équipements :** Tout équipement à vocation sociale, éducative ou culturelle, dédié à la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse ou la famille (centre de loisirs, centre social, établissement culturel ou scolaire, Maison des Parents ou des Familles...) **Services et collectifs :** Caisse d'Action Sociale Communale CCAS ou intercommunale CIAS, Protection Maternelle Infantile PMI, Lieux d'Accueil Parents Enfants LAPE, Services Municipaux ou Départementaux, Caisse d'Allocation Familiale, Point Information Famille, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, associations...